Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

AMERIQUE DU NORD – Autorisation d'un maïs à huit transgènes !

Par Eric MEUNIER

Publié le 31/07/2009, modifié le 18/03/2026

Le Canada et les Etats-Unis viennent d'autoriser la commercialisation d'un maïs transgénique à huit transgènes, le SmartStax. Ce maïs, non encore soumis à autorisation en Europe, et que nous avions présenté dans nos colonnes en 2007 [1] est le fruit d'une collaboration entre Monsanto et Dow Agrosciences. Il présente une tolérance multiple aux herbicides et une résistance multiple à des insectes.
Huit transgènes ! Si les entreprises, à l'instar de Robb Fraley de Monsanto [2], affirment que « les vrais gagnants de ce maïs seront les agriculteurs », les choses ne sont évidemment pas perçues de la même façon par tous et des questions restent posées. Ainsi, Eric Darier, de Greenpeace Canada, ne décolère pas en voyant que les experts de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) « ont résumé leur décision en 350 mots ! Leur argument est de dire qu'il ne s'agit que d'un croisement entre des technologies qui existent déjà, donc qu'il n'y a rien de nouveau » [3] . Afin d'obtenir du gouvernement qu'il annule cette autorisation, Greenpeace, l'Union paysanne et le Réseau canadien d'action sur les biotechnologies font circuler une pétition [4].
Si la procédure d'évaluation en amont est donc questionnée, ce dossier comporte d'autres caractéristiques. Ainsi, les autorités canadienne et états-uniennes ont également autorisé que les zones refuges obligatoirement mises en place pour les cultures GM soient plus petites pour ce maïs. Cette décision, fruit d'une demande antérieure de Monsanto [5], fournit un argument supplémentaire aux deux entreprises qui peuvent vendre aux agriculteurs un produit cultivable sur de plus grandes surfaces.
Mais plus fondamentalement, accumuler des transgènes conférant une résistance aux insectes traduit une volonté de limiter les risques d'apparition de résistance chez ces derniers. Même pour les promoteurs de PGM, un tel risque existe comme l'avait souligné par le passé le Comité provisoire du Haut conseil des biotechnologies en France [6]. Côté herbicides, il y a peu de doute que les apparitions de plantes non GM tolérantes au Roundup, par exemple, du fait de l'utilisation massive d'un herbicide, et donc de la pression sélective, ait motivé cette accumulation de transgènes. Les agriculteurs auront donc à leur disposition la possibilité d'utiliser plusieurs herbicides pour éliminer les « mauvaises » herbes. La question qui se pose est donc de savoir jusqu'où les entreprises devront aller dans l'accumulation des transgènes pour que la culture de ce type de maïs reste possible. La récente étude de l'équipe du Pr. Tabashnik [7] qui conclut à l'observation d'apparition de résistance croisée chez des insectes est déjà une première réponse.
Enfin se pose encore et toujours la question de la traçabilité de ces plantes. Si en Europe par exemple, toutes PGM doivent être étiquetées et traçables, il faut rappeler que, techniquement, les protocoles actuels ne le permettent pas pour la simple raison que les scientifiques ne disposent pas des outils pour différencier des lots de semences Mon810 et Mon863 mélangées de lots de

semences Mon810*Mon863 ! [8].

[1] ETATS-UNIS - Accord Monsanto-Dow pour un premier maïs à huit gènes cumulés

[2] http://www.monsanto.co.uk/news/uksh...

[3] Cyberpresse, 30 juillet 2009 http://www.cyberpresse.ca/sciences/...

[4] http://blogues.greenpeace.ca/2009/0...

[5] ETATS-UNIS – Demandes des entreprises pour des zones refuges plus petites

[6] L’avis de la Haute autorité provisoire sur le Mon810 soulève des questions et réveille les lobbies

[7] Des insectes peuvent devenir résistants à deux toxines !

[8] Le contrôle des PGM en Europe

Adresse de cet article : https://infogm.org/amerique-du-nord-autorisation-dun-mais-a-huit-transgenes/